

Cadre de Reporting des PRI

MESURES DE VÉRIFICATION

2025

Ce document est fourni à titre d'information uniquement. Il ne s'agit pas d'un conseil en matière d'investissement, de droit, de fiscalité ou de toute autre forme de conseil, ni d'une base pour prendre une décision d'investissement ou autre. Tout le contenu est fourni en tenant compte du fait que les auteurs et les éditeurs ne donnent pas de conseils. L'association PRI n'est pas responsable du contenu des sites web ou autres sources d'information qui peuvent être référencés et n'approuve pas les informations qui y sont contenues. L'association PRI n'est pas responsable des erreurs ou omissions, de toute décision prise ou action entreprise sur la base des informations contenues dans ce document, ni de toute perte ou dommage résultant ou causé par une telle décision ou action. Toutes les informations sont fournies "en l'état" sans garantie d'exhaustivité, d'exactitude ou d'actualité, ni des résultats obtenus par l'utilisation de ces informations, et sans garantie d'aucune sorte, expresse ou implicite.

Copyright © PRI Association Limited (2025). Tous droits réservés. Ce contenu ne peut être reproduit ou utilisé à d'autres fins sans l'accord écrit préalable de l'association PRI.

TABLE DES MATIERES

MESURES DE VERIFICATION ET RENFORCEMENT DE LA CONFIANCE	4
Approche des mesures de vérification et renforcement de la confiance [CBM 1]	4
CBM 1	4
Assurance externe par un tiers [CBM 2, CBM 3]	7
CBM 2	7
CBM 3	9
Audit interne [CBM 4, CBM 5]	13
CBM 4	13
CBM 5	15
Examen interne [MDC 6]	17
CBM 6	17

MESURES DE VERIFICATION ET RENFORCEMENT DE LA CONFIANCE

APPROCHE DES MESURES DE VERIFICATION ET RENFORCEMENT DE LA CONFIANCE [CBM 1]

Identifiant de l'indicateur CBM 1	Lien avec :	Sans objet	Sous-section Approche des mesures de vérification et renforcement de la confiance	Principe des PRI 6	Type d'indicateur CORE
	Accès à :	Indicateurs multiples			

Comment votre organisation a-t-elle vérifié les informations fournies dans votre rapport PRI cette année ?

☐ (A) Nous avons mené un processus d'assurance par un tiers indépendant concernant un certain nombre de processus et/ou de données liés à nos processus d'investissement responsable reportés dans notre rapport PRI, ce qui a donné lieu à une conclusion exprimant une assurance formelle

☐ (B) Nous avons organisé une revue d'aptitude par un tiers et avons apporté des changements à nos contrôles internes ou processus de gouvernance afin d'être prêts pour un processus d'assurance indépendant l'année prochaine

☐ (C) Nous avons effectué un audit interne de certains processus et/ou certaines données lié(e)s aux processus d'investissement responsable fournis dans notre rapport PRI

☐ (D) Notre conseil d'administration, nos administrateurs (ou des fonctions équivalentes), les membres de notre direction (ou des fonctions équivalentes), et/ou notre comité d'investissement (ou un organe équivalent) a/ont approuvé notre rapport PRI

☐ (E) Nos réponses dans certaines sections et/ou l'intégralité de notre rapport PRI ont fait l'objet d'une révision interne avant d'être soumises aux PRI

☐ (F) Nous n'avons pas vérifié les informations fournies dans notre rapport PRI cette année

Veuillez expliquer pourquoi : _____ [Texte libre obligatoire : taille moyenne]

Notes explicatives	
Objectif de l'indicateur	Les PRI ont pour objectif d'accroître la responsabilité des signataires dans le cadre du plan d'action décennal des PRI pour l'investissement responsable (Blueprint for Responsible Investment). La mise en œuvre de mesures de vérification renforcera la crédibilité des informations ESG transmises par les signataires, que ce soit aux PRI dans le présent rapport,

	aux clients ou aux bénéficiaires dans leur reporting, ou dans d'autres documents. Le processus d'assurance externe par un tiers constitue la mesure de vérification la plus forte, la plus impartiale et la plus crédible.
Recommandations supplémentaires en matière de reporting	Les signataires doivent sélectionner l'option ou les options d'assurance externe ou d'audit interne appropriée(s) s'ils ont utilisé des informations soumises à un processus d'assurance ou à un audit interne, respectivement, pour l'établissement de rapports soumis aux PRI cette année, à l'exception du module de Présentation de l'organisation (Organisational Overview). Des indicateurs de suivi inviteront les signataires à préciser les éléments soumis à un processus d'assurance ou à un audit. Bien que le processus d'assurance externe par un tiers soit la mesure de vérification la plus solide, la plus impartiale et la plus crédible, le fait de ne pas sélectionner les options (A) (réalisation d'un processus d'assurance par un tiers) ou (B) (revue d'aptitude) ne comporte aucun désavantage dans l'évaluation. Pour répondre à cet indicateur, les signataires <u>ne</u> doivent tenir compte <u>d'aucune</u> des pratiques figurant ci-dessous, dans la mesure où l'on considère qu'elles ne s'appliquent pas pour cet indicateur : (i) Assistance d'un tiers dans la préparation des données, par exemple, si un consultant a participé à l'établissement du rapport. Les normes d'audit interdisent généralement au rédacteur d'un rapport de l'auditer afin de préserver son indépendance. (ii) Transmission des données par un tiers, par exemple, si tout ou partie des données ont été transmises par un tiers (p.ex. un prestataire de conseil en vote). Dans l'option (C), une alternative à une « fonction d'audit interne » peut être un auditeur interne auquel cette fonction a été confiée. Dans l'option (D), « la direction ou fonction équivalente » peut inclure, par exemple, le directeur général (CEO), le directeur des investissements (CIO) ou le directeur de l'exploitation (COO) de l'organisation signataire, ou ses associés dans le cas de fonds de capital-investissement (<i>private equity</i>). L'expression « comité d'investissement ou organe équivalent » peut inclure, par exemple, des comités de gestion des risques ou des comités ESG. Dans l'option (E), « examen interne » fait référence à un examen par des employés internes de certaines ou de toutes les réponses aux PRI avant qu'elles ne soient soumises. Les mécanismes de vérification doivent intervenir entre la fin de l'année de déclaration et la soumission aux PRI.
Autres ressources	Pour de plus amples informations sur la manière de renforcer la confiance accordée aux réponses au Reporting des PRI, voir le document intitulé Introducing confidence-building measures to PRI signatories' reported data (Instaurer des mesures de vérification et renforcement de la confiance sur les données communiquées par les signataires aux PRI) .
Logique	
Lien avec	Sans objet
Accès à	[CBM 2], [CBM 3], [CBM 4], [CBM 5], [CBM 6]
Évaluation	

Critères d'évaluation	100 points pour cet indicateur. 100 points pour au moins 3 réponses cochées parmi les options A à E ; DOIT inclure 1 réponse cochée parmi les options A à D. 66 points pour 2 réponses cochées parmi les options A à E ; DOIT inclure 1 réponse cochée parmi les options A à D. 33 points pour 1 réponse cochée parmi les options A à E. 0 point pour l'option F.	Autres informations : Si vous sélectionnez « F », vous obtiendrez une note de 0/100 points pour cet indicateur et le suivant : CBM 6
Multiplicateur	Modéré	

ASSURANCE EXTERNE PAR UN TIERS [CBM 2, CBM 3]

Identifiant de l'indicateur CBM 2	Lien avec :	OO 21, CBM 1	Sous-section Assurance externe par un tiers	Principe des PRI 6	Type d'indicateur CORE
	Accès à :	Sans objet			

Pour quels processus et/ou pour quelles données d'investissement responsable votre organisation a-t-elle obtenu une assurance externe par un tiers ?

☐ (A) Politique, gouvernance et stratégie	[Liste déroulante] (1) Données vérifiées (2) Processus vérifiés (3) Processus et données vérifiés
☐ (B) Sélection, nomination et suivi des sociétés de gestion	[Comme ci-dessus]
☐ (C) Actions cotées	[Comme ci-dessus]
☐ (D) Obligations	[Comme ci-dessus]
☐ (E) Capital-investissement (<i>private equity</i>)	[Comme ci-dessus]
☐ (F) Immobilier	[Comme ci-dessus]
☐ (G) Infrastructures	[Comme ci-dessus]

☐ (H) **Fonds spéculatifs (hedge funds)**

[Comme ci-dessus]

Notes explicatives

Objectif de l'indicateur	Les PRI ont pour objectif d'accroître la responsabilité des signataires dans le cadre du plan d'action décennal des PRI pour l'investissement responsable (Blueprint for Responsible Investment). La mise en œuvre de mesures de vérification et renforcement de la confiance renforcera la crédibilité des informations ESG transmises par les signataires, que ce soit aux PRI dans le présent rapport, aux clients ou aux bénéficiaires dans leur reporting, ou dans d'autres documents. L'assurance externe par un tiers constitue la mesure de vérification la plus forte, la plus impartiale et la plus crédible. Cet indicateur vise à comprendre quelles sont les informations soumises à un processus d'assurance externe qui ont été utilisées par les signataires dans le reporting transmis cette année aux PRI. Il est recommandé de veiller à ce que les processus et données liées fassent l'objet d'un processus d'assurance externe pour tous les modules du reporting.
Recommandations supplémentaires en matière de reporting	Les signataires doivent choisir les options appropriées lorsque des informations soumises à un processus d'assurance externe ont été utilisées dans le reporting transmis cette année aux PRI.
Autres ressources	Pour de plus amples informations sur la manière de renforcer la confiance accordée aux réponses au Reporting des PRI, voir le document intitulé Introducing confidence-building measures to PRI signatories' reported data (Instaurer des mesures de vérification et renforcement de la confiance sur les données communiquées par les signataires aux PRI) .

Logique

Lien avec	[OO 21], [CBM 1]
Accès à	Sans objet

Évaluation

Critères d'évaluation	100 points pour cet indicateur. La note de l'indicateur est fondée sur la moyenne des options désignées par une lettre, l'option (A) comptant pour 50 % de la note globale. 100 points pour l'option (3). 66 points pour l'option (2). 33 points pour l'option (1).
Multiplieur	Faible

Identifiant de l'indicateur	Lien avec :	CBM 1	Sous-section	Principe des PRI	Type d'indicateur
CBM 3	Accès à :	Sans objet	Assurance externe par un tiers	6	PLUS PUBLICATION FACULTATIVE

Veillez fournir les détails du processus d'assurance externe par un tiers concernant les informations fournies dans votre rapport PRI.

Veillez préciser notamment quel est le niveau d'assurance obtenu, quelles informations ont été vérifiées, qui a réalisé le processus d'assurance et les limites de celui-ci, l'expertise du fournisseur d'assurance dans le domaine concerné et/ou les différentes normes utilisées.

(1) Description du processus d'assurance externe par un tiers	(2) Norme(s) de vérification utilisée(s) par le fournisseur d'assurance tiers	(3) Veuillez joindre le rapport de votre fournisseur d'assurance tiers externe contenant la conclusion de l'assurance
_____ [Texte libre facultatif : taille moyenne]	[Liste déroulante à choix multiple] (A) PAS 7341:2020 (B) ISAE 3000 et normes nationales fondées sur celle-ci (C) Norme néerlandaise 3810N (Missions de vérification concernant les rapports sur le développement durable) (D) RevR6 (Vérification d'informations sur le développement durable) (E) IDW AsS 821 (Norme de vérification pour l'audit ou l'examen des rapports sur les thèmes liés au développement durable) (F) Accountability AA1000 Assurance Standard (AA1000AS) (G) Normes de performance de l'IFC (H) SSAE 18 et SOC 1 (I) Autre norme nationale d'audit/de vérification comprenant des orientations en matière de développement durable, veuillez préciser : _____ [Texte libre : court] (J) Invest Europe Handbook of Professional Standards	Pièce jointe ou lien : _____ [Facultatif]

	(K) ISAE 3402 Rapports de vérification sur les contrôles d'un organisme de prestation de services (L) AAF 01/20 (M) AAF 01/06 Stewardship Supplement (N) ISO 26000 Responsabilité sociale (O) ISO 14065:2020 Principes généraux et exigences pour les organismes procédant à la validation et à la vérification d'informations environnementales (P) ASAE 3410 relative aux missions de vérification sur les bilans d'émission de gaz à effet de serre (Q) PCAF (R) Référentiel d'audit NGERS (National Greenhouse and Energy Reporting) (S) Référentiel d'assurance propre à l'auditeur pour assurer la vérification d'informations relatives à l'investissement responsable (T) Autre norme d'assurance d'informations sur les émissions de gaz à effet de serre, veuillez préciser : ____ [Texte libre : court]	
--	--	--

Notes explicatives	
Objectif de l'indicateur	Les PRI ont pour objectif d'accroître la responsabilité des signataires dans le cadre du plan d'action décennal des PRI pour l'investissement responsable (Blueprint for Responsible Investment). La mise en œuvre de mesures de vérification renforcera la crédibilité des informations ESG transmises par les signataires, que ce soit aux PRI dans le présent rapport, aux clients ou aux bénéficiaires dans leur reporting, ou dans d'autres documents. L'assurance externe par un tiers constitue la mesure de vérification la plus forte, la plus impartiale et la plus crédible. Cet indicateur permet aux signataires de fournir des détails sur leur processus d'assurance et sur la norme sur laquelle ou les normes sur lesquelles l'assurance externe a été réalisée.
Recommandations supplémentaires en matière de reporting	Dans le champ (1), « Description du processus d'assurance externe par un tiers », les signataires peuvent vouloir décrire les éléments suivants : (i) quel rapport a été soumis à un processus d'assurance et quelles sont les données issues de ce rapport qui figurent dans le présent reporting, (ii) la date de fin de la mission d'assurance, (iii) qui a réalisé le processus d'assurance et le domaine d'expertise particulier des fournisseurs d'assurance, le cas échéant, (iv) le périmètre et les limites de la mission,

	(v) les travaux réalisés par les fournisseurs d'assurance, comme la vérification des données, les entretiens avec les employés ou les tests des contrôles internes, (vi) si plusieurs normes ont été utilisées, et (vii) qui a consulté l'avis d'assurance. Dans le champ (2), « Norme(s) de vérification utilisée(s) par le fournisseur d'assurance tiers », les signataires doivent choisir les options appropriées lorsque des informations soumises à un processus d'assurance externe ont été utilisées dans le reporting transmis aux PRI cette année. La liste des fournisseurs d'assurance externes n'est pas exhaustive, mais elle donne une bonne indication des normes que les PRI considèrent comme les plus répandues et les plus utilisées par les signataires des PRI. Liens vers les normes d'assurance incluses : PAS 7341 : 2020 ISAE 3000 Norme néerlandaise 3810N RevR6 IDW AsS 821 AA1000AS (voir également les Recommandations relatives à la vérification des informations sur la performance en matière de droits humains du cadre de reporting des PDNU pour de plus amples informations) Normes de performance de l'IFC SOC 1 Invest Europe ISAE 3402 AAF 01/20 ISO 26000 ISO 14065:2020 ASAE 3410 PCAF NGER Le résultat final du processus d'assurance est un rapport contenant une conclusion ou opinion formelle du fournisseur d'assurance externe. Ce rapport précise le périmètre, les limites et la nature de la mission d'assurance réalisée et assoit donc la crédibilité des informations vérifiées. Les signataires peuvent télécharger ce rapport dans la rubrique (3) « Rapport du fournisseur d'assurance tiers externe contenant la conclusion de l'assurance », en complément des informations fournies dans la rubrique (1) « Description du processus d'assurance externe par un tiers ».
Autres ressources	Pour de plus amples informations sur la manière de renforcer la confiance accordée aux réponses au Reporting des PRI, voir le document intitulé Introducing confidence-building measures to PRI signatories' reported data (Instaurer des mesures de vérification et renforcement de la confiance sur les données communiquées par les signataires aux PRI).
Logique	
Lien avec	[CBM 1]

Accès à	Sans objet
Évaluation	
Non soumis à évaluation	

AUDIT INTERNE [CBM 4, CBM 5]

Identifiant de l'indicateur	Lien avec :	OO 21, CBM 1	Sous-section	Principe des PRI	Type d'indicateur
CBM 4	Accès à :	Sans objet	Audit interne	6	CORE

Quels processus d'investissement responsable et/ou quelles données ont été vérifié(e)s par le biais de votre fonction d'**audit interne** ?

☐ (A) Politique, gouvernance et stratégie	[Liste déroulante] (1) Données vérifiées en interne (2) Processus vérifiés en interne (3) Processus et données vérifiés en interne
☐ (B) Sélection, nomination et suivi des sociétés de gestion	[Comme ci-dessus]
☐ (C) Actions cotées	[Comme ci-dessus]
☐ (D) Obligations	[Comme ci-dessus]
☐ (E) Capital-investissement (<i>private equity</i>)	[Comme ci-dessus]
☐ (F) Immobilier	[Comme ci-dessus]
☐ (G) Infrastructures	[Comme ci-dessus]

☐ (H) **Fonds spéculatifs (hedge funds)**

[Comme ci-dessus]

Notes explicatives

Objectif de l'indicateur	Les PRI ont pour objectif d'accroître la responsabilité des signataires dans le cadre du plan d'action décennal des PRI pour l'investissement responsable (Blueprint for Responsible Investment). La mise en œuvre de mesures de vérification renforcera la crédibilité des informations ESG transmises par les signataires, que ce soit aux PRI dans le présent rapport, aux clients ou aux bénéficiaires dans leur reporting, ou dans d'autres documents. L'audit interne, qui détermine si les mécanismes de contrôle interne des signataires portant sur l'investissement responsable fonctionnent comme prévu, constitue une étape nécessaire pour l'obtention d'une assurance externe. Cet indicateur vise à comprendre quelles sont les informations soumises à un audit interne qui ont été utilisées par les signataires dans le reporting transmis cette année aux PRI. Il est recommandé de veiller à ce que toutes les informations communiquées (ou tous les processus et données) fassent l'objet d'un audit interne.
Recommandations supplémentaires en matière de reporting	Les signataires doivent choisir les options appropriées lorsque des informations soumises à un audit interne ont été utilisées dans le reporting transmis cette année aux PRI.
Autres ressources	Pour de plus amples informations sur la manière de renforcer la confiance accordée aux réponses au Reporting des PRI, voir le document intitulé Introducing confidence-building measures to PRI signatories' reported data (Instaurer des mesures de vérification et renforcement de la confiance sur les données communiquées par les signataires aux PRI).
Logique	
Lien avec	[OO 21], [CBM 1]
Accès à	Sans objet
Évaluation	
Critères d'évaluation	100 points pour cet indicateur. La note de l'indicateur est fondée sur la moyenne des options désignées par une lettre, l'option (A) comptant pour 50 % de la note globale. 100 points pour l'option (3). 66 points pour l'option (2). 33 points pour l'option (1).
Multiplicateur	Élevé

Identifiant de l'indicateur CBM 5	Lien avec :	CBM 1	Sous-section Audit interne	Principe des PRI 6	Type d'indicateur PLUS PUBLICATION FACULTATIVE
	Accès à :	Sans objet			

Veillez fournir les détails du processus d'audit interne concernant les informations fournies dans votre rapport PRI.

[Texte libre : taille moyenne]

Notes explicatives	
Objectif de l'indicateur	Les PRI ont pour objectif d'accroître la responsabilité des signataires dans le cadre du plan d'action décennal des PRI pour l'investissement responsable (<i>Blueprint for Responsible Investment</i>). La mise en œuvre de mesures de vérification renforcera la crédibilité des informations ESG transmises par les signataires, que ce soit aux PRI dans le présent rapport, aux clients ou aux bénéficiaires dans leur reporting, ou dans d'autres documents. L'audit interne, qui détermine si les mécanismes de contrôle interne des signataires portant sur l'investissement responsable fonctionnent comme prévu, constitue une étape nécessaire pour l'obtention d'une assurance externe par un tiers. Cet indicateur permet aux signataires de décrire leur processus d'audit interne et de préciser les informations concernées.
Recommandations supplémentaires en matière de reporting	Pour répondre à cet indicateur, les signataires peuvent vouloir décrire les éléments suivants : (i) la date de fin de l'audit interne, (ii) le périmètre et les limites de l'audit interne, (iii) le degré de liberté accordée aux auditeurs internes pour déterminer le périmètre et les limites de l'audit, (v) les travaux réalisés par les auditeurs internes, comme la vérification des données, les entretiens avec les employés ou les tests des contrôles internes, (v) quelles normes ont été utilisées pour réaliser l'audit, le cas échéant, et/ou (vi) la ou les partie(s) responsable(s) de l'équipe d'audit interne.
Autres ressources	Pour de plus amples informations sur la manière de renforcer la confiance accordée aux réponses au Reporting des PRI, voir le document intitulé <i>Introducing confidence-building measures to PRI signatories' reported data</i> (Instaurer des mesures de vérification et renforcement de la confiance sur les données communiquées par les signataires aux PRI).
Logique	
Lien avec	[CBM 1]
Accès à	Sans objet

Évaluation

Non soumis à évaluation

EXAMEN INTERNE [MDC 6]

Identifiant de l'indicateur	Lien avec :	CBM 1	Sous-section	Principe des PRI	Type d'indicateur
CBM 6	Accès à :	Sans objet	Examen interne	6	CORE

Qui, au sein de votre organisation, a examiné les réponses soumises dans votre rapport PRI cette année ?

	Sections du rapport PRI examinées
☐ (A) Conseil d'administration, administrateurs, ou fonctions équivalentes	[Liste déroulante] (1) l'ensemble du rapport (2) des sections sélectionnées du rapport
☐ (B) Direction, comité d'investissement , chef de service, ou organe ou fonction équivalent(e)	[Comme ci-dessus]
☐ (C) Aucune des fonctions internes susmentionnées n'a examiné certaines sections ou l'intégralité des réponses soumises dans notre rapport PRI cette année	

Notes explicatives

Objectif de l'indicateur	Les PRI ont pour objectif d'accroître la responsabilité des signataires dans le cadre du plan d'action décennal des PRI pour l'investissement responsable (Blueprint for Responsible Investment). La mise en œuvre de mesures de vérification renforcera la crédibilité des informations ESG transmises par les signataires, que ce soit aux PRI dans le présent rapport, aux clients ou aux bénéficiaires dans leur reporting, ou dans d'autres documents. Les PRI recommandent que des employés supplémentaires examinent la totalité des rapports soumis par le signataire pour s'assurer qu'ils ne contiennent pas d'inexactitudes importantes. L'objectif de cet indicateur est de préciser quels sont les employés des signataires qui ont examiné le rapport PRI et l'ampleur de cet examen. Par exemple, il est recommandé à la direction d'examiner le rapport PRI dans son intégralité.
---------------------------------	---

Recommandations supplémentaires en matière de reporting	Dans cet indicateur : L'expression « la direction ou fonction équivalente » peut inclure le directeur général (CEO), le directeur des investissements (CIO) ou le directeur de l'exploitation (COO) de l'organisation signataire, ou ses associés dans le cas de fonds de capital-investissement (<i>private equity</i>). L'expression « comité d'investissement ou organe équivalent » peut inclure les comités de gestion des risques ou les comités ESG. L'expression « Chef de service ou fonction équivalente » peut faire référence à des employés de haut niveau qui gèrent des divisions ou des équipes entières au sein de l'organisation signataire.	
Autres ressources	Pour de plus amples informations sur la manière de renforcer la confiance accordée aux réponses au Reporting des PRI, voir le document intitulé Introducing confidence-building measures to PRI signatories' reported data (Instaurer des mesures de vérification et renforcement de la confiance sur les données communiquées par les signataires aux PRI).	
Logique		
Lien avec	[CBM 1]	
Accès à	Sans objet	
Évaluation		
Critères d'évaluation	100 points pour cet indicateur. La note finale sera fondée sur la meilleure combinaison d'options. 100 points pour au moins 1 réponse cochée parmi les options A et B ET une option (1) cochée. 50 points pour au moins 1 réponse cochée parmi les options A et B ET une option (2) cochée. 0 point pour l'option C.	Autres informations : Si vous sélectionnez « C », vous obtiendrez une note de 0/100 points pour cet indicateur.
Multiplicateur	Faible	